

ELECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE - 15 MARS 2020 - SARAN

1. RESULTATS PAR BUREAU DE VOTE



		INSCRITS	VOTANTS (émarg.)	Abstentions	BLANCS	NULS	EXPRIMÉS	« Mon parti c'est Saran » Gérard VESQUES		« Continuons avec vous pour Saran » Maryvonne HAUTIN	
lieux : bureaux :								Votants	%	Votants	%
BOURG	1	729	214	515	4	6	204	69	33,82	135	66,18
	2	757	306	451	7	6	293	132	45,05	161	54,95
	3	710	254	456	8	7	239	91	38,08	148	61,92
	4	778	314	464	3	6	305	98	32,13	207	67,87
PAGNOL	5	703	282	421	5	3	274	123	44,89	151	55,11
	6	733	284	449	0	6	278	95	34,17	183	65,83
	7	822	298	524	6	9	283	99	34,98	184	65,02
LES AYDES SABLONNIERES	8	779	245	534	8	2	235	71	30,21	164	69,79
	9	748	254	494	1	4	249	83	33,33	166	66,67
	10	583	210	373	1	4	205	62	30,24	143	69,76
LES AYDES	11	667	202	465	9	5	188	58	30,85	130	69,15
	12	753	191	562	2	4	185	40	21,62	145	78,38
BREL	13	734	270	464	5	2	263	91	34,60	172	65,40
	14	756	332	424	6	6	320	114	35,63	206	64,38
	15	804	278	526	2	8	268	95	35,45	173	64,55
TOTAUX		11056	3934	7122	67	78	3789	1321	34,86	2468	65,14

2. RAPPEL DU MODE DE SCRUTIN

Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires sont élus selon le même mode de scrutin de liste. Il s'agit d'une élection proportionnelle avec prime majoritaire. La moitié du nombre des sièges à pourvoir est attribuée à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés (en présence de 2 listes candidates il y a un seul tour de scrutin). Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

3. RESULTATS GLOBAUX

Taux de participation (votants / inscrits)	35,58	%
Suffrages exprimés	3789	voix
Suffrages exprimés dits "utiles" (voix des listes ayant + 5 %)	3789	voix
Majorité absolue des suffrages exprimés	1895	voix

Gérard VESQUES	1321	voix	34,86	% des suffrages exprimés
Maryvonne HAUTIN	2468	voix	65,14	% des suffrages exprimés

ELECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE - 15 MARS 2020 - SARAN

4. REPARTITION DES SIEGES POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTATION

Sièges à pourvoir	33	sièges
Sièges attribués à la liste majoritaire	17	sièges
Sièges à répartir à la représentation proportionnelle	16	sièges
Suffrages exprimés dits "utiles" (voix des listes ayant + de 5 %)	3789	voix
Suffrages nécessaires pour obtenir un siège (quotient électoral)	237	voix

ATTRIBUTION DES SIEGES

Listes	Suffrages exprimés	Sièges liste majoritaire	Sièges attribués au quotient	Sièges attribués à la plus forte moyenne (*)				TOTAL sièges par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	4ème siège	
Gérard VESQUES	1321		5					5
Maryvonne HAUTIN	2468	17	10	1				28
TOTAL	3789	17	15					33

(*) Attribution des sièges restants à la plus forte moyenne : on ajoute fictivement à chaque liste un siège à ceux qui lui ont été attribués au quotient ; on divise ensuite le nombre de voix recueillies par le nombre ainsi obtenu : cette opération donne une moyenne ; la liste qui a la plus forte moyenne obtient le premier siège non pourvu ; la procédure est reprise jusqu'à épuisement des sièges restant à pourvoir ; en cas d'égalité de la moyenne lors de l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages

ELECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE - 15 MARS 2020 - SARAN

5. REPARTITION DES SIEGES POUR LE CONSEIL METROPOLITAIN

PRESENTATION

Sièges à pourvoir pour Saran (sur 89 conseillers métropolitains)	5	sièges
Sièges attribués à la liste majoritaire	3	sièges
Sièges à répartir à la représentation proportionnelle	2	sièges

Suffrages exprimés dits "utiles" (voix des listes ayant + de 5 %)	3789	voix
Suffrages nécessaires pour obtenir un siège (quotient électoral)	1895	voix

ATTRIBUTION DES SIEGES

Listes	Suffrages exprimés	Sièges liste majoritaire	Sièges attribués au quotient	Sièges attribués à la plus forte moyenne (*)	TOTAL sièges par liste
Gérard VESQUES	1321		0	1	1
Maryvonne HAUTIN	2468	3	1		4
TOTAL	3789	3	1		5

(*) Attribution des sièges restants à la plus forte moyenne : on ajoute fictivement à chaque liste un siège à ceux qui lui ont été attribués au quotient ; on divise ensuite le nombre de voix recueillies par le nombre ainsi obtenu : cette opération donne une moyenne ; la liste qui a la plus forte moyenne obtient le premier siège non pourvu ; la procédure est reprise jusqu'à épuisement des sièges restant à pourvoir ; en cas d'égalité de la moyenne lors de l'attribution du dernier siège, celui ci revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages

6. CONSEILLERS MUNICIPAUX

1	Maryvonne HAUTIN	18	Julien BADONI
2	Christian FROMENTIN	19	Gwennaëlle BOUCHER
3	Sylvie DUBOIS	20	François MAMET
4	Jean-Paul VANNEAU	21	Armelle GELOT
5	Fanny PREVOT	22	Alexis BOCHE
6	Mathieu GALLOIS	23	Nadia EL OUAROUDI
7	Marie-Lise LALOUE-BIGOT	24	Romain SUZZARINI
8	José SANTIAGO	25	Avelina RALUY-SAVOY
9	Aziza CHAIR	26	Khaled BOUCHAJRA
10	Olivier RENO	27	Marie DE CARVALHO
11	Josette SICHAULT	28	Nicolas LIARD
12	Fabrice BOISSET	29	Gérard VESQUES
13	Hoirda ZAGHOUBANI	30	Sylvie CRINON
14	Philippe DOLBEAULT	31	Philippe DUFOUR
15	Catherine HAMON	32	Patricia MORIN
16	Thierry BERTHELEMY	33	Thibault LEGER
17	Patricia BIKONDI		

7. CONSEILLERS METROPOLITAINS

1	Maryvonne HAUTIN
2	Christian FROMENTIN
3	Sylvie DUBOIS
4	Mathieu GALLOIS
5	Gérard VESQUES